

UNE SOCIETE DE DEVELOPPEMENT REGIONAL INTEGRE :
L'AUTORITE POUR L'AMENAGEMENT DE LA
VALLEE DU BANDAMA OU A V B
(1969-1980)

Pascal ROUMEGUERE

La mise en liquidation de l'"Autorité pour l'Aménagement de la Vallée du Bandama" le 30 novembre 1980 marqua la fin d'une expérience originale d'aménagement du territoire née du projet de création du barrage de Kossou au coeur de la Côte d'Ivoire. Cette société d'Etat à vocation d'aménagement régional et intégré avait été créée en août 1969 pour mener à bien l'"Opération Kossou" qui consistait à prendre en charge tous les aspects de la restructuration de la région perturbée par la création du lac artificiel de Kossou d'une superficie de 1 700 km². Onze ans plus tard, la Société fut dissoute pour "mission accomplie".

D'après son décret de création le 8 juillet 1969, la Société d'Etat dénommée Autorité pour l'Aménagement de la Vallée du Bandama avait pour objet "l'aménagement de la vallée du Bandama définie comme le bassin versant du fleuve". Le bilan de l'activité de l' A V B peut donc être dressé du double point de vue de sa mission d'aménagement des eaux de la vallée du Bandama et de celle de la conception et de la mise en oeuvre d'une stratégie de développement régional.

L'AMENAGEMENT DES EAUX DU BANDAMA.

Cette mission comportait d'importantes réalisations liées direc-

tement à la création des barrages hydro-électriques de Kossou et de Taabo situé en aval et à la mise en eau des deux lacs. Elle incluait également la charge de gestion des eaux dans le bassin versant du Bandama.

D'importantes réalisations mais un programme resté inachevé

L'AVB exerça des fonctions extrêmement diversifiées comme la maîtrise d'oeuvre de la réalisation des ouvrages de Génie Civil, l'étude et l'exécution du transfert des populations sinistrées ainsi que la restructuration de l'espace dans les zones dont les voies de communication avaient été coupées par le lac.

Ses réalisations portèrent notamment sur la restructuration du réseau routier (ouverture de 550 km de pistes), la construction de 63 nouveaux villages, le transfert de plus de 75 000 personnes sinistrées de Kossou et Taabo, la plantation et l'encadrement de 6 000 ha de cultures pérennes dont 4 000 ha de café et 2 000 ha de cacao, la mise en cultures annuelles sèches semi-mécanisées de 5 000 ha, la mise en place et la gestion de 12 troupeaux d'embouche bovine, la formation, l'équipement et l'encadrement de 3 000 pêcheurs, etc...

Par comparaison à des expériences similaires en Afrique, on constate la réussite globale de l'"Opération Transfert" des déguerpis de Kossou et Taabo. L'accent mis sur le cadre de vie a sans doute été déterminant dans la fixation relative des populations déplacées en dépit des fortes contraintes foncières entraînées par leur choix de réinstallation dans une zone déjà densément occupée. C'est là une indication précieuse sur l'importance à attacher au cadre de vie dans tout effort de mobilisation des populations rurales.

Par contre, la reconversion économique a donné des résultats plus nuancés et incertains. Si l'Opération Café Moderne s'est traduite par des résultats en général satisfaisants, la stabilisation et la mécanisation des cultures annuelles sèches de savane se sont heurtées à de nombreuses difficultés d'ordre technique et climatique mais surtout d'ordre social et économique qui ont compromis la pérennité des systèmes proposés. De même, l'association agriculture-élevage sur ces blocs de culture n'a pas survécu à la non "assimilation" du thème jachère artificielle par les paysans, liée au plafonnement du prix de vente de la viande bovine.

Enfin, malgré des débuts prometteurs, l'"Opération Pêche" du lac de Kossou a connu une évolution qui s'écartait des objectifs initiaux en demeurant une

activité secondaire et en étant fortement concurrencée par la présence d'un groupe important de pêcheurs Rozos venus du Mali.

Toutefois, l'AVB n'a jamais achevé sa mission d'aménagement. Certains villages traditionnels touchés indirectement par les effets du lac n'ont jamais été reconstruits sur les nouveaux sites qui leur avaient été attribués. De plus, la plupart des nouveaux villages situés en savane n'ont reçu qu'un mini terroir sous forme de blocs culturels accessibles seulement à une fraction volontaire de paysans. Les autres exploitants ont été contraints de négocier chaque année auprès des villages "accueillants" ; or ces derniers, ayant déjà cédé une partie de leurs terres pour permettre l'implantation des nouveaux villages et des blocs culturels, ont refusé de donner d'autres portions de leur terroir sans des compensations de la part de l'Etat (équipements, constructions, blocs culturels, etc...). Face à cette situation foncière critique, certains exploitants des nouveaux villages n'ont pas hésité à regagner leur ancien terroir ou à s'exiler dans les plantations du sud.

Le réseau routier a été largement restructuré par l'AVB mais les liaisons lacustres ont été délaissées, transformant le lac en une "barrière aquatique" de 150 km difficilement franchissable. C'est ainsi que Béoumi, après le dynamitage du pont la reliant à Séguéla, est devenu un véritable cul-de-sac, oublié des pouvoirs publics.

Le problème de la gestion des eaux

L'eau disponible dans un bassin versant comme celui du Bandama constitue un bien économique qui doit être géré comme tel, compte tenu des multiples utilisations dont il fait l'objet.

Cette gestion des eaux formait le second volet de la mission d'aménagement de l'AVB mais celle-ci n'a jamais pu jouer un rôle déterminant en ce domaine en raison de l'absence de coordination et d'entente entre les différents utilisateurs.

On a observé ainsi des prélèvements d'eau excessifs en amont du lac de Kossou pour irriguer les périmètres de la Sodesucre (canne à sucre) et de la Sodefel (fruits et légumes). Ces prélèvements sont particulièrement dommageables en année sèche pour le remplissage du lac et donc pour la production de poisson et d'énergie électrique. On a remarqué également les turbinages excessifs ou irréguliers au niveau de la centrale hydro-électrique provoquant une moindre productivité des quantités d'eau turbinée et rendant fortement aléatoire celle de l'activité piscicole ainsi que la possibilité de

cultures de décrues sur les rives du lac. On a constaté enfin des rejets d'effluents dans le fleuve sans considération pour l'influence de leur qualité et de leur quantité sur le milieu biologique (cas d'empoisonnement des poissons en aval des périmètres sucriers).

La non coordination de ces diverses actions ayant recours à la même ressource rare peut avoir des conséquences extrêmement dommageables et porter atteinte au développement national et régional. De telles conséquences rendent impérative l'élaboration d'une politique globale d'utilisation et de réglementation de l'eau à l'échelle du bassin versant. Cela pose le problème de la création de structures administratives ou d'économie mixte capables de faire face à la diversité des problèmes posés par la gestion d'un lac comme celui de Kossou.

Aujourd'hui, on peut considérer que cet aspect lacustre, comparable en taille à celui d'une sous-préfecture, est sous-exploité et sous-administré. Les initiatives prises par l'AVB sont toujours restées lettre morte à cause des conflits de compétence que soulevait l'exercice d'une responsabilité globale en ce domaine. Toute tentative de concertation tourna court en raison de la position de la Direction Centrale de l'Hydraulique du Ministère des Travaux Publics qui considérait avoir seule compétence en la matière. A travers le problème de la gestion des eaux du bassin versant du Bandama s'est donc cristallisé un conflit institutionnel opposant une structure "horizontale" comme l'AVB et diverses structures sectorielles concurrentes entre elles.

LE DEVELOPPEMENT REGIONAL

La conception et la mise en oeuvre du développement régional constituait la seconde mission dévolue à l'AVB par son décret de création. Celle-ci, créée pour assurer la maîtrise des contraintes locales d'un aménagement d'intérêt national, s'est vue ainsi confier la mission paradoxale de susciter un développement régional à partir d'un aménagement qui, à bien des égards, apparaît moins au départ comme un pôle de développement que comme une catastrophe régionale.

Cependant, il s'est avéré très rapidement que cette volonté politique de développement rejoignait les aspirations des populations voisines des nouveaux villages. Il y eut un véritable effet de démonstration dont les deux principaux supports furent la maison "en dur" et le tracteur. Malheureusement, l'effet de démonstration s'étendit également à la façon dont ces symboles du progrès économique et social avaient été obtenus : sans

effort, avec les seuls moyens de l'Etat, ce qui peut sembler justifié dans le cas de sinistrés mais prédispose plus à l'esprit d'assistance qu'à l'esprit de développement.

L'objectif de l'élaboration préalable d'un Schéma-Directeur Régional avait été rapidement abandonné devant l'ampleur et l'urgence des tâches à accomplir en rapport avec le transfert des 80 000 sinistrés. Ce report avait repoussé à plus tard la mise au point des programmes de mise en valeur régionale.

1973-1978 : Une période de tâtonnements

Cette période a été marquée par une lente formulation d'un diagnostic régional qui s'est concrétisé par la publication d'un "livre blanc", la tenue de consultations régionales et des analyses macro-économiques.

Cette réflexion a été lente en raison du problème posé par la définition géographique de la région à prendre en compte, d'une trop grande centralisation du dispositif d'études implanté à Abidjan, et la relative inexpérience de ses responsables.

Parallèlement à cette réflexion et non pas en fonction de celle-ci, plusieurs projets importants furent mis en place pour des populations non sinistrées à l'initiative ou avec le concours de sources de financement extérieur :

- Le Fonds Européen de Développement (FED), qui avait financé l'opération de mise en place de blocs de cultures annuelles semi-mécanisées dans le cadre de la reconstitution des villages sinistrés en zone de savane, accepta d'étendre ce type d'opération à 2000 nouvelles exploitations dans la zone adjacente.

- Un Projet d'Auto-Construction Assistée (ACA) entièrement conçu et financé par le Programme des Nations-Unies pour le Développement (PNUD) concerna 22 villages non sinistrés.

- Des sources privées de financement bénéficiant d'un aval de l'Etat, modelèrent le projet d'aménagement hydro-agricole de la Vallée du Kan (Projet Koubi).

Tous ces projets se révélèrent inadaptés aux besoins de la population, en étant trop éloignés des réalités sociales, économiques ou écologiques de la région. Ils véhiculaient une idéologie souvent trop dépendante de la source de financement.

1978-1980 : Une stratégie esquissée, des projets à promouvoir.

La période qui a précédé la dissolution de l'AVB a été celle de la maturation de la réflexion sur le développement régional menant à l'élaboration d'une stratégie de développement mise au point.

Cette stratégie de développement régional s'est élaborée à partir de l'établissement de diagnostics d'aménagement sur chacune des sous-préfectures de la zone AVB comportant photo-pédo-interprétation et enquêtes socio-économiques dans de nombreux villages ainsi que sur l'évaluation des opérations AVB et la réflexion sur le développement des zones de savane. Cette stratégie se caractérisait par :

- Des objectifs de modernisation différenciés comme par exemple faire progresser l'agriculture traditionnelle et favoriser l'émergence d'exploitations individuelles motorisées modernes.

- Une approche intégrée du développement régional qui devait revêtir 4 aspects principaux c'est-à-dire :

- . Concerner un nombre non limité de villages et de centres ruraux comme les chefs-lieux de Sous-Préfectures et tirer profit de tous les espaces occupés ou non aussi bien les zones de plateaux, de bas-fonds ou lacustres (intégration géographique),

- . Prendre en compte tous les groupes sociaux, hommes, femmes, jeunes, allochtones, autochtones ainsi que l'incidence des actions sur les rapports entre ces groupes (intégration sociale),

- . Tirer profit de toutes les potentialités en étant un développement multisectoriel s'intéressant aussi bien à l'agriculture, l'élevage, la pêche, l'artisanat et la petite industrie (intégration économique),

- . Mettre en place des centres d'appui techniques pour assurer la promotion des différentes filières agricoles, piscicoles ou artisanales. Ces centres d'appui intégreraient formation, approvisionnement, maintenance et commercialisation (intégration sectorielle).

- Une modulation des interventions en fonction d'un découpage sous-régional homogène. La connaissance des spécificités sous-régionales a conduit l'AVB à préconiser des interventions diversifiées et adaptées à chaque situation.

Parallèlement à la formulation des axes d'une stratégie de développement régional, la Direction des Etudes de l'AVB s'est attachée à définir et engager de nouveaux projets qui en tenaient compte.

Il s'agit principalement de l'aménagement hydro-agricole villageois

de la Vallée du Kan (création de 1300 exploitations familiales modernes pratiquant des cultures maraîchères, la riziculture inondée, des cultures vivrières associées stabilisées et la pêche dans les 7 retenues aménagées).

Il s'agit également du projet d'amélioration de l'habitat rural qui fournit l'assistance technique nécessaire à la conception et à la réalisation annuelles de 20 lotissements ainsi qu'un appui à la conception des logements, à l'approvisionnement en matériaux à prix coûtant, en liaison avec le programme de formation des artisans ruraux.

Il s'agit enfin du projet d'aménagement intégré du chef-lieu de la sous-préfecture de Sakassou associant un programme d'équipement urbain, la mise en valeur d'un atelier rural périphérique destiné à créer 500 exploitations agricoles modernes dont 300 pour des jeunes scolarisés et à servir de base à un budget de fonctionnement et d'investissement du centre. Ce projet visait à tirer profit des atouts que comportent les chefs-lieux de sous-préfectures sur le plan démographique, sociologique et technico-économique dans une optique de dégagement de surplus vivriers. Cette opération pilote dont la première tranche était financée par le BSIE devait servir de test pour sa multiplication au niveau d'une centaine de chefs-lieux de sous-préfectures sur l'ensemble du territoire.

Dans une note datée de Mai 1980, soit un mois avant l'annonce de la future dissolution de l'AVB, sa Direction des Etudes présentait la pré-identification des opérations composant le Projet de Développement Intégré de la Région Centre Bandama pour la période 1981-1985. Ce projet se composait de trois volets principaux :

- Celui du "développement villageois" comportait d'une part la ré-orientation des opérations pêche et blocs de culture semi-mécanisées, et d'autre part la promotion d'un développement villageois "à la carte" (prise en compte des préoccupations et priorités propres à chacune des collectivités villageoises),

- Celui de la "promotion des jeunes" en milieu rural qui devaient constituer la population "cible" des opérations,

- Celui de l'"aménagement intégré des centres ruraux" comme les chefs-lieux de sous-préfectures.

Cet aménagement constituait la pièce maîtresse de la stratégie de structuration d'une région qui se vidait et dont le développement requérait des actions d'ancrage préparant ainsi la recolonisation de l'espace régional par des systèmes agraires modernisés.

CONCLUSION

L'échec de l'AVB en tant qu'institution promotrice du développement régional dans la région Centre Bandama a été sanctionné par sa mise en liquidation en 1980. L'AVB n'aura en fait pas eu le temps de présider à la mise en oeuvre des projets de développement régional tels qu'elle les envisageait : elle ne s'est pas affirmée suffisamment rapidement comme la structure qui, conformément aux dispositions de son décret de création, devait engendrer le développement de toute une région au-delà et à partir du bouleversement créé par le barrage de Kossou.

Anomalie dans le paysage institutionnel de la Côte d'Ivoire, accusée de constituer un "Etat dans l'Etat" par les Ministères dont elle exerçait certaines compétences, l'AVB n'a pas su maintenir un rapport de force favorable vis-à-vis des structures ordinaires de l'Etat. Au fil des années, l'esprit pionnier et d'entreprise qui avait marqué la phase des transferts a progressivement fait place à une certaine bureaucratisation à mesure que l'AVB était amenée à gérer des projets de plus en plus nombreux et importants. Devenue une énorme machine difficile à gérer (plus de 10 Milliards de francs en 1979) l'AVB a enfin été victime de son image socio-politique qui l'identifiait à l'ethnie baoulé et rendait d'autant plus intolérables les privilèges qu'elle semblait lui réserver alors que la conjoncture économique difficile excluait la multiplication de ce type de structure au profit de toutes les régions du pays.

Consciente de ces carences, l'AVB avait entrepris de formuler des propositions de réorientation de l'outil d'aménagement qu'elle constituait, dans le sens d'un allègement de ses tâches d'exécution corrélatif à l'élargissement de ses compétences géographiques et au maintien, voire au renforcement (officialisation) de ses prérogatives en matière de conception, programmation, coordination, suivi et évaluation des opérations de développement. A condition de conserver la maîtrise régionale de la programmation financière, une telle option aurait pu assurer l'enracinement institutionnel de l'AVB.

Le fait que cette voie ait été écartée par les autorités ivoiriennes semble indiquer qu'une véritable régionalisation économique est encore jugée prématurée au stade de développement actuel de la Côte d'Ivoire.

BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE

DEBOUBRY P. 1978 : *"Formation et transformation de l'espace de production.*

Le cas d'une société agraire africaine : l'opération Kossou en République de Côte d'Ivoire". D.E.S.S. de Sciences Economiques, Montpellier, 260 p., 2 t., Annexes.

HAUHOLOT Asseypo, ATTA Koffi, ROUMEGUERE Pascal, 1982 : "*Une innovation technique dans l'aménagement de l'espace rural en Côte d'Ivoire: Les cultures annuelles sèches semi-mécanisées dans la région centre Bandama*" Ann. Univ. Abidjan, série G. (Géographie), t. XI, pp. 31-65.

LASSAILLY V., 1980 : "*Espace utile et transfert de population en amont du barrage de Kossou (Côte d'Ivoire)*". Mémoires et documents de Géographie, CNRS, 210 p.

PESCAY M., 1978 : "*Evaluation sociologique des problèmes humains posés par la modernisation de l'agriculture dans la région centre Bandama-Zone de savane*". Rapport de mission multigr. A.V.B. 30 p.